

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 03/07/2026

Secrétaire de séance : DEDENYS Alain

En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	14
Contre	
Abstention	1

***Objet : Désignation d'un élu relais titulaire et d'un élu relais suppléant "Déchets et Économie circulaire" auprès du Syndicat Centre Hérault
DEL 20260709-030***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault propose aux 77 communes de son territoire de désigner un élu relais titulaire et un élu relais suppléant sur les thématiques « Déchets et Économie circulaire » ;

Considérant que cette démarche vise à renforcer les échanges entre le Syndicat Centre Hérault et les communes, à faciliter la diffusion des informations relatives à la prévention et à la gestion des déchets ainsi qu'au développement de l'économie circulaire ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'interlocuteurs identifiés sur ces sujets ;

Considérant que cette désignation constitue une mission de relais et de correspondance entre la commune et le Syndicat Centre Hérault et n'emporte aucune représentation de la commune au sein des instances délibérantes du syndicat ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault élabore et anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour lequel il a l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, composée notamment d'élus municipaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 – Désignation de l'élu relais titulaire

Désigne en qualité d'élue relais titulaire "Déchets et Économie circulaire" :
Madame SCHAEFFER Aude, conseillère.

Article 2 – Désignation de l'élu relais suppléant

Désigne en qualité d'élue relais suppléante "Déchets et Économie circulaire" :
Madame SALANOVA Eugénie, conseillère.

Article 3 – Rôle des élus relais

Les élus relais ont pour mission de :

- assurer le lien entre la commune et le Syndicat Centre Hérault ;
- relayer auprès du conseil municipal les informations, projets et actions portés par le Syndicat Centre Hérault dans les domaines des déchets et de l'économie circulaire ;
- favoriser la diffusion des informations et des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux et des habitants ;
- participer, lorsque cela est proposé, aux réunions d'information, d'échange ou de concertation organisées par le Syndicat Centre Hérault ;
- contribuer à l'identification des besoins, des attentes et des initiatives locales en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Cette mission de relais ne confère aucun pouvoir de représentation ou de décision au nom de la commune au sein des instances du Syndicat Centre Hérault.

Article 4 – Transmission

Madame la Maire est autorisée à transmettre la présente délibération au Syndicat Centre Hérault ainsi que les coordonnées des élues désignées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

